



2025-65

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	06
Nombre de membres ayant délibéré :	06

**2 ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 12 novembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.**

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Denis PAUL est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-65 : ISOLATION THERMIQUE EXTERIEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société ULTIM'RENOV s'est désengagée de la prestation d'isolation thermique par l'extérieur initialement prévue.

**Vu la délibération n° 2025-59 du 3 octobre 2025,
Vu les devis transmis pour la réalisation de ladite prestation,
Considérant la nécessité de procéder à ces travaux dans les meilleurs délais,**

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CRISTAL FACADE +, qui a réajusté son offre à un montant de 13 000 € HT, soit moins de 500 € d'écart avec le devis initialement proposé par ULTIM'RENOV.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le choix de l'entreprise CRISTAL FACADE + pour la réalisation des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, pour un montant maximum de 13 000 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.
-

Fait à MOURMELON LE PETIT le 21 novembre 2025
Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 21 novembre 2025
Et de la publication, le 21 novembre 2025
Le Maire
René MAIZIERES

